



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAI (Les Veys)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/31 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels – M9. Accompagner les acteurs locaux dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (Les Veys), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal **MARIE**, Pierre **VOGT**

Pour les conseillers départementaux

Hedwige **COLLETTE** (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît **FIDELIN**, Patrick **THOMINES** (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre **GUEGAN** (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélié GIGAN*)

Pour les communes

Pierre **AUBRIL** (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel **GREEN** (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves **HUET** (Gonfreville), Joël **LERECULEY** (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain **LEREDDE** (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien **MARION** (Appeville), Christopher **MOREAU** (Saint-Germain-du-Pert), Yann **MOUCHEL** (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Jean-Marie **POULAIN** (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard **TAPIN** (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie **BALAGUER** (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique **FERREIRA**, Antoine **JEAN**, Valérie **LAISNEY**, Vanessa **LANCELLOT**, Sylvain **LETOUZÉ**, Florence **MAZIER**, Cédic **NOUVELOT**, Marianne **ROZET**

Pour les conseillers départementaux

Christèle **CASTELEIN**, Patricia **GADY-DUQUESNE**, Maryse **LE GOFF**, Martine **LEMOINE**, Thierry **LETOUZÉ**, Hervé **MARIE**, Jean **MORIN**

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélié **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/31 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 2 – Accroître la résilience de nos patrimoines naturels et paysagers - 03. Conforter la gestion équilibrée des grands ensembles naturels – M9. Accompagner les acteurs locaux dans la reconversion des marais tourbeux de la Sèves

L'arrêté préfectoral d'exploitation de la carrière de tourbe de Baupte, par la Florentaise SA, prend fin en décembre 2026. La fin de cette activité signe également la fin des pompages d'eau qui ont contribué à l'évolution des usages sur ce territoire depuis près de 80 ans.

La mission d'animation pour accompagner le projet de reconversion du site de la « tourbière de Sèves » a été confiée au Parc naturel régional, en 2022, par le Préfet de la Manche.

Elle vise trois domaines : la problématique de l'impact de la montée des niveaux d'eau sur les exploitations agricoles et les autres usages, la valorisation touristique du site et la préservation de la biodiversité.

Mise en œuvre du plan d'action d'accompagnement de la transition agricole

Le diagnostic agricole a été réalisé en 2022 et 2023. Le plan d'actions à mettre en œuvre a été présenté en juin 2023. Sa mise en œuvre n'a cependant pas pu être enclenchée en 2023, en raison du temps de montage des partenariats entre institutions et des discussions qui ont dû être menées au Ministère de la Transition Ecologique, dans un contexte politique mouvant.

Une prestation sera donc engagée début 2024 auprès d'un opérateur technique agricole, afin d'accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action, sur cinq ans. Il s'agira d'appuyer les éleveurs dans la modification concrète de leurs pratiques (changement d'ateliers, réorientation de la production, mise en place de commandes groupées...) et de faciliter l'articulation de la compensation foncière avec l'opérateur foncier.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
617 – Études et recherches	100 000,00 €	74718 DREAL	30 966,00 €
		74778 LEADER	10 794,00 €
		747888 AESN	58 240,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			100 000,00 €

Suivi des émissions de gaz à effets de serre

En France, il existe maintenant une demande publique forte pour restaurer les tourbières dégradées et éviter l'émission de gaz à effet de serre (rapport parlementaire Bignon-Tuffnell, 2019), dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC). Les données relatives aux flux de gaz à effet de serre sont très limitées dans les tourbières françaises et l'évaluation des flux potentiels s'appuie, pour l'essentiel, sur des dispositifs mis en place en Allemagne ou au Royaume-Uni, dans des conditions de sol et de climat assez différentes. En particulier, il n'existe pas de stations de mesures permanentes dans les bas-marais français de grande taille qui constituent pourtant la majorité des stocks de tourbe à l'échelle nationale.

Les grands marais océaniques, qui constituent la majeure partie du stock de carbone des tourbières de France métropolitaine, n'ont jusque-là pas été instrumentés pour un suivi sur le long terme des flux de carbone. Il n'existe quasiment pas de suivi de bilan de carbone, à l'issue des opérations de restauration qui ont été menées en France. Enfin, il n'existe pas de bilan permettant de mieux comprendre l'influence du contrôle du niveau de la nappe dans les grands marais de plaine sur les flux de gaz à effet de serre et de carbone dissous exportés. Or, la plupart de ces marais (Cotentin, Somme, Brière) font l'objet d'une régulation hydrique en lien avec les pratiques agricoles qui pourraient rapidement évoluer dans le contexte d'une baisse des précipitations estivales et d'augmentation des températures.

En partenariat avec le SNO Tourbières, le Parc naturel régional souhaite équiper et suivre les émissions sur deux sites majeurs du département de la Manche : la Réserve Naturelle Nationale de la Sangsurière et de l'Adriennerie et la Tourbière de Sèves. Les objectifs du projet sont :

- observer et modéliser les flux de carbone entre l'atmosphère et le sol ;
- estimer le potentiel émissif à l'échelle de chaque grand marais ;
- contribuer à la création du Label Bas Carbone Tourbière par la mise à disposition des données collectées dans le cadre du projet ;
- intégrer les deux sites au réseau du Service National d'Observation des tourbières.

À cette fin, une convention de recherche sera signée avec l'Université de Rennes 1.

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
657382 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	70 000,00 €	74718 FONDS VERT	62 000,00 €
6228 – Prestations de services extérieurs	6 000,00 €	747888 AESN	14 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			76 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	159 000,00 €	1318 FONDS VERT	126 000,00 €
		1318 EDF	33 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			159 000,00 €

Acquisition de sondes piézométriques

Pour améliorer la connaissance du fonctionnement du site, des sondes piézométriques seront acquises.

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses d'investissement 2024		Recettes d'investissement 2024	
2158 – Autres installations, matériel et outillage technique	6 000,00 €	1312 RÉGION	6 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			6 000,00 €

Accompagner la mise en œuvre du projet de transition socio-économique

L'accompagnement de la transition des usages agricoles et cynégétiques a été initié en 2022 et 2023. Dès 2024, il est nécessaire de travailler avec les élus et les habitants sur la co-construction du récit territorial basé sur la préservation du patrimoine naturel.

À cette fin, un collectif d'experts sera mobilisé (paysagistes, sociologues, urbanistes, architectes, spécialistes du développement économique local) et réalisera une étude de programmation sur la base de temps de travail, avec les acteurs locaux.

Cette étude permettra de dégager les thèmes de travail qui seront, par la suite, explorés avec l'appui de prestataires spécialisés, ou dans le cadre de projet de recherches.

La première étape de cet accompagnement du territoire sera réalisée, en partenariat avec un laboratoire de recherche en Sciences Humaines et Sociales, par la mise en place d'une convention de recherche.

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
657382 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	75 000,00 €	74718 DREAL	75 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			75 000,00 €

Accompagner la création d'une nouvelle aire protégée

La création d'une aire protégée au sein du périmètre d'étude sera travaillée à horizon 2030. Les premières étapes consisteront en la définition d'un périmètre qui se base sur les enjeux écologiques : la présence d'espèces animales, végétales, ou d'habitats naturels vulnérables, ou protégés.

À cette fin, il est nécessaire d'avoir la vision la plus exhaustive et actualisée possible de ce patrimoine naturel. Les connaissances naturalistes sur la partie terrestre de l'aire d'étude sont globalement bien connues, bien que les inventaires ne soient pas exhaustifs pour les groupes les plus caractéristiques. Les connaissances dans les compartiments aquatiques sont beaucoup plus lacunaires.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Par ailleurs, les travaux de génie écologique et de gestion conservatoire des milieux naturels, qui devront débiter dès la fin d'exploitation, nécessitent également une bonne connaissance des paramètres physico-chimiques de la zone humide. Or, une grande part de l'état des sols et des caractéristiques physico-chimiques du lac, formé par l'exploitation de la tourbe, reste encore méconnue.

L'objectif est d'initier, dès 2024, ces inventaires en prestation de service.

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
617 – Études et recherches	120 000,00 €	74718 DREAL	96 000,00 €
		747888 AESN	24 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			120 000,00 €

Réalisation d'un état des lieux des connaissances et d'un modèle conceptuel du fonctionnement de l'hydrosystème de la tourbière

L'arrêt de l'exploitation et des pompages induira, de manière certaine, des modifications de l'environnement. Si ces modifications sont en grande partie identifiées, elles ne sont pas quantifiées. Afin de gérer au mieux les conséquences, il est nécessaire de comprendre le fonctionnement de l'hydrosystème et son évolution dans un contexte de changement climatique.

Les objectifs sont :

- de construire un modèle conceptuel du socio-hydrosystème constitué par la tourbière et son environnement direct ;
- d'obtenir une meilleure connaissance des interactions entre eaux de surface et eau souterraine ;
- de juger des implications et conséquences de l'arrêt de l'exploitation sur les écoulements d'eau souterraine et des eaux de surface, les mouvements de terrain, la biodiversité, la qualité des eaux de surface et souterraine, l'exploitation pour l'AEP, les conséquences socio-économiques, etc.

Ce modèle conceptuel permettra d'identifier les éventuels verrous scientifiques et techniques, pour lesquels les données et connaissances actuelles seront insuffisantes pour répondre aux différentes problématiques identifiées. L'identification et la concertation, avec les acteurs clefs, permettront de proposer des programmes d'acquisition de données et de proposer des projets futurs en adéquation avec les besoins et attentes des acteurs locaux.

En 2024, un bureau d'étude spécialisé sera recruté pour la synthèse et la préanalyse des données hydrologiques et météorologiques et une convention de recherche sera signée avec le BRGM pour la réalisation du modèle conceptuel et l'appui à l'émergence d'un programme de recherche.

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
617 – Études et recherches	31 500,00 €	74718 DREAL	18 000,00 €
657382 – Subventions de fonctionnement aux organismes publics divers	58 500,00 €	747888 AESN	72 000,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			90 000,00 €



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Appui à l'articulation de projet

Le changement de pratiques et la construction d'un nouveau projet sur ce territoire nécessite, pour les acteurs, de se projeter et d'échanger avec d'autres acteurs ayant déjà vécu ces difficultés. Ainsi, des visites d'étude en Région, mais aussi sur des territoires ayant traversé les mêmes transformations, auront lieu en France ou à l'étranger

Par ailleurs, des besoins ponctuels de prestations de services, ou de petits équipements, sont déjà identifiés, ou pourront se révéler dans le courant de l'année : appui à l'analyse des données topographiques, mobilisation d'intervenants extérieurs, actualisation et réédition de la carte du territoire d'étude...

Code budgétaire : P3120_BAUPTÉ_TOURBIÈRE

Dépenses de fonctionnement solde 2023		Recettes de fonctionnement solde 2023	
617 – Etudes et recherches	10 591,00€	Reprise de l'excédent*	10 591,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			10 591,00 €

* Fonds Région perçu en 2023

Code budgétaire : 24_M091_TDS_DIV

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
6068 – Autres matières et fournitures	3 000,00 €	7472 RÉGION	30 000,00 €
6228 – Prestations de services extérieurs	24 000,00 €		
6236 – Catalogues et imprimés	3 000,00 €		
Montant prévisionnel de l'opération			30 000,00 €

Animation du projet de reconversion

Le poste de chargée de projet, pour animer le projet de reconversion de la Tourbière de Sèves, donne lieu à une recette annuelle de 50 000 € de l'État sur le budget « structure » du Parc naturel régional.

Un poste de coordination scientifique est prévu pour 2024, afin de travailler à la collecte et à l'analyse de données naturalistes et scientifiques, de suivre les partenariats de recherche, d'assurer l'animation du groupe de travail scientifique et le partage des questions scientifiques avec l'ensemble des acteurs.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024

Benoît FIDELIN,

Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - BP 137
Saint-Germain-du-Mesnil
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20240326-DELIB_CS2024_31-DE
Date de télétransmission : 30/04/2024
Date de réception préfecture : 30/04/2024